

CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

Etaient présents : Yves George, le Maire,

Mesdames Duneau J, Messieurs Favry K, Gledel G, Grisel P, Lasnier H, Prévost G, Talbot A, Touzelet S, Virlet F.

Absents et excusés : Mmes Cousin D, Germain N, Martin D, Mrs Bailhoux L, Vieillard C.

Pouvoirs : Mme Cousin D donne pouvoir à Mr Lasnier H.
Mme Germain N donne pouvoir à Mr Prévost G.
Mme Martin D donne pouvoir à Mme Duneau J.

Secrétaire de séance : DUNEAU Josette

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du 8 juillet 2013

Délibérations :

- Z.A.C des Coutures : - Avenant au marché AMO – Création de la ZAC
- Lancement de la consultation – Création de la commission Ad hoc
- Occupation du domaine public : redevance ERDF
- Logement communal : préavis écourté
- Personnel : Réduction du temps de travail d'un agent à temps non complet
- Ecole privée : distribution de laitage pour l'année scolaire 2013/2014

Informations diverses :

- Urbanisme : Révision du Plan Local d'Urbanisme
- Questions diverses

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès verbal du 8 juillet 2013. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation et l'approuve.

ZAC DES COUTURES

Avenant au marché A.M.O. : Pour la mise à jour des pièces relatives à la consultation d'aménageurs nécessitée par une modification du périmètre de la ZAC, un avenant au marché AMO est présenté par la société SIAM Conseils de Tours, titulaire du marché. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant pour un montant de 6 475€ HT soit 7 744.10€ TTC.

Création de la ZAC et lancement de la consultation : Le Conseil Municipal en date du 17 juin 2011 a défini les modalités de concertation préalable à la création de la Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concertée) des Coutures. Suite à la dernière exposition à destination du public organisée en mairie du 17 au 29 juin 2013, le Conseil Municipal, unanime, clôt la phase de concertation et décide, après avis de la D.RE.A.L., de créer la Z.A.C. S'ensuit la procédure de mise en concurrence en vue de la désignation d'un concessionnaire chargé de réaliser les aménagements, qui sera lancée le 16 septembre prochain. Un affichage en mairie des délibérations portant sur la création de la ZAC et le lancement de la consultation sera fait pendant une période d'un mois.

Création de la commission Ad hoc : La création d'une commission ad hoc est rendue nécessaire pour un avis sur les offres à recevoir et les négociations à venir avec un aménageur. Le Conseil valide à l'unanimité la composition de cette commission qui sera composée d'un président : Mr Yves George, le Maire, et de 7 membres : Mmes Duneau J, Germain N, Mrs Glédél G, Lasnier H, Prévost G, Touzelet S et Virlet F.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – REDEVANCE ERDF

Selon les décrets en vigueur relatifs au régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, le Conseil Municipal, unanime, approuve la redevance pour l'année 2013 représentant 193€.

LOGEMENT COMMUNAL – PREAVIS ECOURTE

Par courrier en date du 20 juin adressé au Maire, les locataires du logement n° 2 situé au rez-de-chaussée du 46 avenue Guillaume Charron, souhaitent résilier le bail à partir du 1^{er} septembre 2013. Selon les termes du bail, le préavis est de trois mois. Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réduire le préavis de 19 jours permettant ainsi d'entreprendre quelques travaux de réfection dans le logement avant sa mise en location. Le Conseil Municipal, unanime, accepte de réduire le délai de préavis et charge le Maire de l'accomplissement des formalités administratives.

PERSONNEL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire rappelle qu'un adjoint technique territorial a demandé à réduire son temps de travail pour des raisons personnelles. Le Comité Technique Paritaire, qui a été saisi en juillet dernier, se réunira à la fin du mois de septembre pour émettre un avis. Après réception de celui-ci, un arrêté nominatif sera pris pour modifier le temps de travail de l'agent et ce à partir du mois d'octobre. Le Conseil Municipal, unanime, accepte et charge le Maire de l'accomplissement des formalités administratives.

ECOLES – DISTRIBUTION LAITAGE

Comme les années précédentes, il est demandé au Conseil Municipal de renouveler la distribution de lait aux maternelles des écoles. Les dépenses s'élevaient à 184.07€ pour l'année scolaire 2012/2013. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de renouveler cette action.

INFORMATIONS DIVERSES

Informations – Duneau J

Ecoles – Rentrée scolaire : Les effectifs de l'école Victor Hugo sont de 41 élèves dont 21 en CE1 et 20 en CP.

L'école du sacré cœur compte 69 élèves de la maternelle au CM2.

Cantine : 107 repas sont servis par jour.

R.P.I. : Une réunion aura lieu le jeudi 12 septembre à 18h30 à St Denis Sur Loire. L'ordre du jour étant l'élaboration d'un programme pédagogique communal dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Ce programme devra être présenté à l'Inspection Académique d'ici la fin de l'année.

Informations – Lasnier H

Urbanisme : Plan Local d'Urbanisme : Le Conseil Municipal en date du 8 juillet 2013 a lancé la révision du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) valant P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) rendue nécessaire par l'évolution de la législation et de l'urbanisation. Un avis au public a été inséré le 18 juillet 2013 dans la rubrique « annonce légale » d'un journal local. Le 2 septembre 2013, un avis d'appel à concurrence a été engagé pour la consultation conformément à l'article 28 du code des Marchés publics soit la procédure adaptée pour un marché de prestations intellectuelles. La date limite de réception des offres est le 19 octobre 2013 à 12h en mairie

Lotissement de la Cour du Puits : A ce jour, 14 lots sur 21 sont vendus. L'aménageur, Monsieur Tirado, a rendez-vous en mairie le jeudi 19 septembre pour faire le point sur les travaux restant à réaliser. Il s'agit des aménagements de la voirie, des trottoirs et de l'éclairage public.

Informations – Prévost G

Sacristie : Suite à la vente du presbytère, des travaux de maçonnerie ainsi qu'un nouveau branchement au réseau d'assainissement sont à réaliser.

Appartement communal : Il a été décidé la réfection de la peinture avant la location du T2.

Arrêts bus : Le Conseil Général sollicite la collectivité pour de nouveaux aménagements afin d'améliorer la sécurité sur la RD 2152 et la visibilité à hauteur de la rue Marigny.

Commerces : Deux emplacements de parking seront réservés pour le café de la Pompadour et le salon de coiffure. Un marquage au sol sera réalisé prochainement.

Informations - Touzelet S

Commerces : Une réunion avec les trois commerçants et un expert comptable a été fixée au mardi 29 octobre prochain à 14h15 pour faire le point sur les charges locatives et autres.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		LASNIER Henri	
BAILHOUX Lionel	Absent - excusé	MARTIN Dominique	Absente – excusée – pouvoir à J.Duneau
COUSIN Danièle	Absente excusée Pouvoir à H.Lasnier	PREVOST Guy	
DUNEAU Josette		TALBOT Alain	
FAVRY Kévin		TOUZELET Serge	
GERMAIN Nicole	Absente – excusée – pouvoir à G.Prévost	VIEILLARD Christian	Absent - excusé
GLEDEL Georges		VIRLET François	
GRISEL Philippe			